

Conseil d'administration
Séance du 7 juin 2016

Délibération n° 7
Approbation de l'annexe au règlement intérieur de l'Espé

Vu la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L.712 -3, L.712-9, L 713-1 et L 713-9,

Vu les statuts de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Versailles,

Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,

Vu le règlement intérieur de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Versailles, adopté par le conseil d'école du 6 juin 2014, modifié lors de la séance du 19 février 2016,

Considérant que l'annexe au règlement intérieur de l'Espé avait déjà fait l'objet d'une présentation au conseil d'administration du 10 mai 2016 mais que des modifications devaient y être apportées,

Considérant que les administrateurs se sont mis d'accord sur les modifications à apporter,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

Vote

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres représentés : 5

Membres absents et non représentés : 5

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Non participation : 0

Article 1^{er} : approuve l'annexe au règlement intérieur de l'Espé.

Le président de l'université



François GERMINET